

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE
Séance du 27 juillet 2026

Délibération N°45

Nombre de membres :	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	12
Absents :	03

Votes :	
Nombre de pouvoirs:	2
Nombre de Suffrages exprimés:	14
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	14

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de juillet à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 21/07/2026

Présents : : CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme – PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - BURIONI Johanna – DELMAS Hugues - BARRES Claire - REY Alexandra

Absents avec procuration : Sylvie MERCADIER PETIT donne pouvoir à Alexandra REY – Ignazio BELLAVIA donne pouvoir à Anne Marie PELLEGRINO CORTES

Absent non excusé : Cyril GONFRERE

Secrétaire : MME REY Alexandra

OBJET : Cadeau de naissance pour un enfant né de parents résidents à l'année de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut offrir un cadeau de naissance aux parents résidents permanents de la commune sous condition d'en avoir délibéré.

Le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour permettre d'offrir un cadeau de naissance sous forme de bon cadeau aux parents résidents permanents de la commune au cours de l'année de naissance de l'enfant, et également de joindre le livret d'accueil.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le montant de l'enveloppe est fixé à 80 € par naissance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'offrir un cadeau de naissance sous forme de bon cadeau aux parents résidents permanents de la commune au cours de l'année de naissance de l'enfant ;

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 30 juillet 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire, Max CAPDEBARTHES

Accusé de réception en préfecture
012-211202627-20260727-202607_45-DE
Reçu le 31/07/2026

